

Je n'ai pas d'électricité dans mon appartement

Par fuseau, le 12/08/2009 à 10:12

Bonjour,

Ma mère est locataire d'un appartement depuis 15 jours sans éléctricité. L'agence et GDF se redonnent la balle. Je précise que le raccordement n'est même pas effectué (ce qui est différent d'une simple mise en service.) et que je suis le tout premier locataire. Qui est le premier responsable? et puis je demandé un remboursement du loyer passé sans électricité?

Par jeetendra, le 12/08/2009 à 11:09

[fluo]L'Adil du 35[/fluo] 22 rue poullain-duparc 35000 RENNES

Un service téléphonique et conseil au public du lundi au vendredi de 9 h à 13 h 30, sur rendezvous l'après-midi (exemple : plan ou diagnostic de financement, copropriété, etc...)

E-mail : Adil35@wanadoo.fr Téléphone : 02 99 78 27 27

Bonjour, contactez l'Agence départementale pour l'information des locataires de Rennes (Adil), adresse ci-dessus, ils vous renseigneront sur les responsabilités éventuelles.

A mon humble avis si le logement n'est pas raccordé à EDF c'est le propriétaire qui est

responsable, il est censé loué un logement en bon état de fonctionnement, après tout c'est pas gratuit, vous payez un loyer, cordialement